PLUS DE SECURITE, UNE MEILLEURE MOBILITE

Afin de faciliter le partage de l'espace public entre piétons, vélos, voitures et EDPM, le code de la route instaure des règles claires.

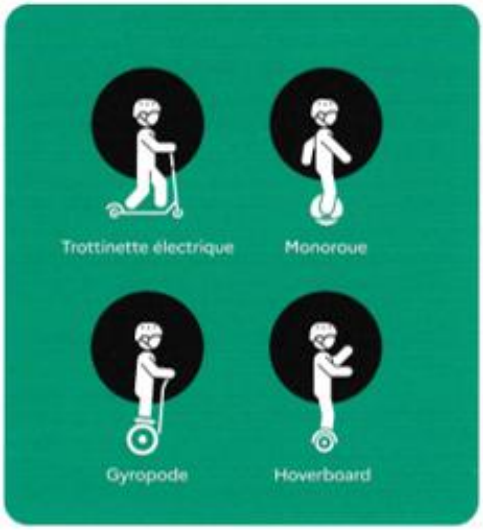

Tous les véhicules électriques
permettant de se déplacer
individuellement sont concernés

<u>La réglementation définit :</u>

- Les règles de circulation et de stationnement en ville et hors agglomération;
- L'équipement du conducteur;
- Les caractéristiques techniques des EDPM.